

REINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les réinscriptions administratives pour l'année universitaire 2022-2023 débuteront à l'Enssat le **7 juillet 2022**.

Les 5 étapes de l'inscription administrative :

ÉTAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

⇒ Il faudra remettre au service scolarité une attestation d'acquiescement ou d'exonération.

ÉTAPE 2 : INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE : www.univ-rennes1.fr

ÉTAPE 3 : PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN LIGNE LORS DE CETTE ÉTAPE :

⇒ Par carte bancaire à distance en 1 seule fois

⇒ Par carte bancaire à distance en 3 fois **possible jusqu'au 30 août 2022** (1/3 du montant au moment de l'inscription en ligne : 1/3 le mois suivant ; 1/3 un mois après).

VOUS ETES DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES :

- 1. POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS** qui n'arrivent pas à s'inscrire sur l'ENT en qualité de boursier (en attente d'une décision du Crous). Vous devez nous transmettre rapidement votre numéro CVEC par mail à scolarite@enssat.fr (**en précisant la filière et l'année 1A, 2A ou 3A**). Nous vous inscrirons directement sur notre logiciel et vous déposerez obligatoirement vos pièces justificatives en ligne sur l'ENT.
- 2. POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN IAI / IAPE (FORMATION PAR APPRENTISSAGE)**, l'inscription sera faite de façon automatique par la scolarité, suite aux jurys de passage de septembre et les cartes remises au délégué au plus tôt.
- 3. POUR LES ETUDIANTS INSCRITS EN CONTRAT PRO**, l'inscription ne pourra pas se faire en ligne mais en présentiel à partir du 7 septembre muni des pièces justificatives (dossier d'inscription papier et contrat pro établi par le SFC, signé par toutes les parties)
- 4. POUR LES 3A POUR UNE INSCRIPTION EN DOUBLE CURSUS** : Si vous intégrez un double cursus, vous devez d'abord vous inscrire à l'ENSSAT, l'inscription en diplôme d'ingénieur 3A est votre **inscription principale**. Si vous vous inscrivez avant le 15 juillet, votre carte d'étudiant peut vous être expédiée avant le 20 juillet. Attention précisez bien l'adresse postale pour l'envoi de la carte. Compte tenu du grand nombre de dossiers à traiter, votre carte d'étudiant vous sera transmise dans les meilleurs délais.
 - Parcours écoles IMT (EURECOM, TSP Evry, ENSIEE, Télécom Physique Strasbourg) : exonération des droits d'inscription de l'ENSSAT : envoyez les pièces justificatives par mail à scolarite@enssat.fr
 - Double cursus Master (MAE, SISEA, MRI, Photonique) ou DU Calcul scientifique : inscription sur le diplôme d'ingénieur possible en ligne avec dépôt des pièces justificatives sur l'ENT et contactez la scolarité pour l'inscription sur le deuxième diplôme (droits réduits).
 - Mobilité à l'international : inscription avant le 30 août 2022 et dépôt des pièces justificatives en ligne sur l'ENT sauf pour les boursiers (envoi Des pièces à la scolarité).

TARIF DES DROITS D'INSCRIPTION 2022-2023

	Diplôme d'ingénieur	Diplôme Master hors UR1	Diplôme Master DU UR1 Droits réduits	Ecole partenaire IMT	Suspension de diplôme
inscription	544	186	159		
Bibliothèque	34	34			
Frais transfert	23	23			
TOTAL A PAYER	601€	243€	159€	Exonéré	Exonéré

Exonération de droits : seuls les étudiants ayant acquis **définitivement** la qualité de boursier pour l'année universitaire 2022/2023, peuvent prétendre au bénéfice de l'exonération des droits, soit au moment de l'inscription soit par la procédure de remboursement au cours de l'année, sur présentation de la **notification définitive** d'attribution de bourse et vérification des conditions de scolarité. Les notifications d'attribution conditionnelles ne peuvent plus être acceptées).

Les étudiants bénéficiant du statut d'apprenti ou ayant signé un contrat pro ou en alternance ne doivent pas payer les droits d'inscription. Attention, ce statut n'est pas compatible avec le statut de boursier. **Inscription en présentiel obligatoire.**

NOUVEAU

ÉTAPE 4 : DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE SUR VOTRE ENT

- Notification d'attribution définitive de bourse 2022/2023 pour les boursiers,
- Attestation CVEC,
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2022/2023,
- A remettre à la scolarité avant le 7 septembre** : Chèque de 55€ libellé au nom du Régisseur de l'ENSSAT pour les frais de gestion (sauf étudiants en mobilité à l'international ou école partenaire)

IMPORTANT: Vous devez vous assurer d'être bien affilié à la CPAM pour cette nouvelle année universitaire. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter directement votre Sécurité Sociale

ÉTAPE 5 : CERTIFICAT DE SCOLARITE / CARTE ETUDIANTE

Vous n'avez pas à vous déplacer à l'ENSSAT. Votre carte d'étudiant et les certificats de scolarité vous seront remis la semaine de la rentrée sous réserve :

- Que votre inscription soit payée
 - Que toutes les pièces essentielles de votre dossier aient été déposées
- ✓ Un certificat de scolarité devrait être disponible sur votre ENT en téléchargement via MON DOSSIER / MES NOTES.
 - ✓ Vous pourrez consulter votre emploi du temps sur l'ENT début septembre.

CALENDRIER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

	IPS1	IPS2	IPS3	FISA1	FISA2	FISA3
Date de rentrée	Mercredi 7 /09/2022	Mercredi 7 /09/2022	Lundi 26/09/2022	Lundi 05/09/2022	Lundi 12/09/2022	Lundi 12/09/2022
Congés d'automne	lundi 31 octobre 2022 au dimanche 6 novembre 2022					
Congés fin d'année	lundi 19 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclus					
Fin du 1 ^{er} semestre	Vendredi 20 janvier 2023					
Congés d'hiver	lundi 20 février 2023 au dimanche 26 février 2023					
Congés de printemps	lundi 24 avril 2023 au lundi 1 ^{er} mai 2023 inclus					
Fin du 2 nd semestre	Vendredi 2 juin 2023					

CONTACTS

Pour toutes les demandes de précision sur la procédure d'inscription, merci d'utiliser l'adresse mail suivante : scolarite@enssat.fr. Le service scolarité sera fermé durant la période de fermeture de l'établissement pour congés d'été, à partir du mercredi 20 juillet 2022 après-midi et ouvrira le jeudi 25 août 2022 au matin.